

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1365

présenté par

M. Goujon

à l'amendement n° 1350 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 8, après la deuxième occurrence du mot :

« Paris, »

insérer les mots :

« proportionnellement à l'état des forces politiques résultant du scrutin municipal, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement vise à ce que les représentants du Conseil de Paris reflètent l'état des forces politiques résultant du scrutin municipal, dans un souci de garantie du pluralisme politique au sein de cette nouvelle instance.